

TRAITRES ! RETRAITRES !

Nous devons au principe de retraite actuel, ou si l'on veut, au pensionnement public des personnes qui sont retirés de la carrière professionnelle, la démonstration qu'une société, même dirigée par un état directeur, ne peut fabriquer des personnes. Elle, et il, le peuvent évidemment : après tout on a pu présumer fabriquer quantité de types de personnages, du nazi au colon, et même des libéraux et des syndicalistes ! Mais s'ils le peuvent, un *programme politique* le réalise avec de tels vices de conformité que l'on devrait certainement qualifier ce processus de programme de destruction des personnes, ou selon la version plus colorée, de programme de destruction finale. Les écolos n'ont rien inventé ! Ils copient ! Ils plagient !

Nous revenons au sujet. Le principe de la retraite repose sur l'abondement d'un fond, ou si l'on veut, le financement d'un compte commun pour payer les retraites, les pensions de retraites : ce fond est fourni par les cotisations versées par les personnes qui ont un revenu d'activité, afin de payer une pension aux personnes qui ne sont plus en capacité de poursuivre leur activité, ou d'en percevoir un revenu. Par conséquent, les *fabricants* des pensions, ce sont les personnes qui travaillent. Le risque social d'une confusion entre le produit public, celui de la société, d'un pays, et la politique publique d'une gestion de cette société et de son travail, pour n'importe quelle raison, pour n'importe quel intérêt, se trouve précisément dans cette conséquence.

On pourrait en effet parfaitement soutenir le contraire : les personnes qui sont à la retraite, ont une pension par l'oeuvre d'un état socialiste : ils ont payé durant leur carrière, les droits qui leur sont reversés. Mais, une telle argumentation falsifie le fait que ce sont, dans la situation actuelle, les salariés qui financent les pensions : ainsi cette raison sociale fabrique des personnes qui ont perdu leur liberté de disposer d'un revenu, ou plutôt, détruit des personnes comme agents de production, comme ouvrier du capital, pour leur substituer des agents de consommation. Un tel état social ferait ainsi disparaître la raison de son existence, détruirait le travail productif et rémunéré, pour le remplacer par des individus qui dépendrait de sa fourniture : quant à la matérialité de cette action, une partie de la production de toute une société lui serait ainsi confisquée au motif de cette liquidation.

Le socialiste reproche au capitaliste ses intentions à l'encontre du capital public : mais sa liberté et ses droits, sont une forme avariée du capitalisme, puisque ce que l'un prétend investir, l'autre entend l'économiser. La capacité à travailler, comme à ne plus travailler est l'objet d'une évaluation très générale : on pourrait vouloir continuer à être productif, par la seule raison qu'on ait une brusque envie de s'acheter quelque chose : on pourrait de la même façon, vouloir arrêter son activité professionnelle en raison de nombreux motifs. L'obligation de s'affilier dépend du patron de son employé – quelle réserve de mots dispose l'état socialiste ! Cette disposition d'obligation n'a aucune nécessité : tous les jours nous dépensons de l'argent, que nous pourrions dépenser autrement. Qui pourrait décider par une loi de la façon dont nous disposerions de notre revenu ? Outre le fait stupéfiant, qu'en vertu de cette prétendu liberté, la majeure partie des cotisations soient payées par l'employeur : qui disposerait de cet argent ? L'employeur ? L'employé ? Secondement, la cotisation imposée par la prévoyance : on voit comment on est prévoyant. Ces deux cas illustrent assez, ce qu'indique l'*obligatoire* de son administration.

En son principe même, le programme qui consiste à faire adhérer obligatoirement (en théorie législative, c'est l'employeur qui a cette obligation, afin de libérer l'employé des risques de vieillesse, d'où le nom d'assurance-vieillesse du programme national SS de la Sécurité Sociale, cher à Ambroise Croizat) : donc une adhésion obligatoire avec cotisation obligatoire, tout ça abondé par ledit employeur, si l'on veut, des personnes qui ont un revenu d'activité en lien avec le travail, avec ou sans l'accord de leur employeur, il y a un vide juridique sur ce sujet. Le vieux paternalisme républicain ! Creusot sors de ce corps ! Il manquerait au décor les contrats de travail ! Les EHPAD pour faire profiter le patron des cotisations qu'il paye !

OU COMMENT LES DISCUSSIONS OISEUSES DES BANQUIERS RÉPUBLICAINS SONT TRÈS UTILES POUR NOUS RALENTIR.

La question des retraites est donc de l'ordre du funeste. Il est évident pour ses bénéficiaires, ceux qui sont pensionnés plus que la moyenne (*nationale* ? Police d'assurance ?), que les 340/400 milliards d'euro que coûtent chaque année aux personnes productives le versement de cette dette socio-politique, sont un jeu à somme nulle : 340 milliards prélevés, 340 milliards payés.

On voit qu'une telle question ne peut être aussi mal posée que par des individus étrangers, et fort content par ailleurs, en même temps, étrangers à la notion de production : les 340 milliards sont précisément imposés sur la production – nous précisons encore : patronale ou employale n'y change rien. Les 340 milliards payés sont investis dans la consommation. Certes, dira-t-on, mais une partie de cette consommation, investie dans une consommation de luxe par des pensionnés de la retraite qui, par ailleurs, ont les moyens de se dépenser ! N'importe : une cotisation versée dans l'économie de la prévoyance est investi dans le capital : une retraite payée par une économie de la prévoyance est prélevée sur un fond de garantie. Qu'on confonde le capital et la garantie, c'est le capital qui est absorbé : dans l'état social actuel, chaque cotisation payée consomme le capital. On finance des EHPAD : on finance de l'employabilité. Une économie de la trique ! Au moins le nazi comme le colon voyait plus grand : le camp ça leur servait à recaser du personnel.

On comprend de cette façon le coût social d'une politique sociale : les profiteurs de cette politique du plafond sont en général des individus qui n'ont jamais été productifs : avocats, médecins, professeurs, dirigeants de la politique sociale, cadres de la politique industrielle. Ceux qui la paye, sur le coût de la cotisation et sur celui de la décroissance du capital, ceux donc qui supportent la politique sociale sont précisément ceux qui produisent la richesse : les ouvriers du capital sont ainsi privés de leur moyen de développer leur valeur propre. Le socialisme est non seulement très inégalitaire, très injustifiables, mais en plus il procède à la disparition du moyen propre aux personnes laborieuses de diriger la société vers son évolution. Le terme classique de *désapparition* a ici toute sa place : il a cette signification précise, la disparition culturelle, la politique d'un état de confisquer à ses oppresseurs leur existence.

Le marché d'une économie capitaliste est tout à fait démocratique, au sens de la liberté de la morale populaire évidemment : l'emploi du capital public est déterminé par l'exercice que chacun a de ce capital, cumulativement, si l'on peut dire. Des groupes de personnes revendiquent l'utilisation de ce capital par leur cohésion objective : plus il y a de personnes qui achètent un Iphone, et plus le capital disponible pour le produire augmente : ce qui n'empêche personne de ne pas en acheter, et qui interdit à quiconque d'en restreindre l'achat. C'est donc le règlement politique qui fait que l'emploi du capital est limité : si l'impôt sur les salaires est une mesure publique, cela signifie deux choses complémentaires : nul ne peut prétendre ne pas payer d'impôt, quelque soit la source de son revenu : la distribution du produit de cet impôt est aussi également répartie que sa composition. Que des personnes qui ont eu un revenu confortable toute leur carrière, puisent dans l'impôt des ressources supplémentaires est une imbécillité. Que l'on divise cet impôt en autant de dividendes de régimes, une invention de classes. Sans compter ceux qui ont encore un revenu professionnel qu'il cumule avec une pension de retraite, qui cumulent plusieurs pensions de retraite.

Les personnes ne peuvent pas avoir le choix de terminer leur carrière professionnelle : qui déciderait alors de l'âge, des annuités, de la vétusté sanitaire ? Chacun peut, durant sa carrière, prendre sur son revenu pour se constituer une pension complémentaire : si la *liquidation des droits* est un choix personnel, comment se pourrait-il que la société en soit responsable ? Aucune solution n'est acceptable : une cotisation payée par tous, et reversée à tous, suppose qu'on la verse aussi à ceux qui aurait eu les moyens d'avoir une retraite privée : en toute matière, nous n'oublions pas que 30% de 10 000 et 30% de 100 000 font toujours 30%, mais qu'il reste plus à l'un qu'à l'autre, ce qui compte dans une économie de marché. Mais il est tout autant évident que, si tous payent, tous doivent en avoir l'usage.

Que l'on donne plus à un pensionné, cela suppose certainement qu'un autre aura moins : ce qu'il

prendrait en plus de sa part, diminuera ce qu'un autre en recevra. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui : les justificateurs d'une telle situation légalisent par conséquent le vol, qui plus est publiquement et public, sous le prétexte mais aussi les arguments d'un gestion sociale de la France. Faire une concurrence dans les droits à la retraite est certainement pire que ce que fait le marché : mais le marché a pour lui de le faire au nom d'une utilité économique, d'une compétence : on peut penser que les personnes soient concurrentes, mais c'est oublier qu'il y a aussi des compétences. Dans le cas de la retraite, quelle est la compétence expresse d'untel *à la retraite* ? Celui à 60 000 euro de retraite annuelle, sans compter tout ce que nous n'avons pas compté par l'impudence de lire les extraits de la législation prophétique de la Sécurité Sociale, celui-ci a-t-il plus de compétence en tant que retraité, que celui qui a 15 000 euro ? Socialistes vrais bourgeois ! Le principe d'un droit, en tout cas d'un droit démocratique, c'est que celui-ci n'est pas déterminé par ce qu'on fait ni par ce qu'on a fait. Une entreprise d'assurance-retraite ferait sans doute la même chose que l'état français : sinon, qu'elle regarderait sa comptabilité, la fameuse garantie, avant d'accorder libéralement des droits nouveaux : sinon, qu'elle investirait les cotisations dans des capitaux, plutôt que de les investir dans des bulletins de vote. Chacun son métier ! Le socialiste, il démocratise l'urne.

En effet, le programme de retraite proposé par le ministère de l'intégration française et son gouvernement, repose sur des cotisations obligatoires payées par les personnes qui ont un emploi et un revenu afférent – ces cotisations sont payées par le salarié lui-même sur sa fiche de paye, et par l'employeur dans sa comptabilité : nous résumons, les cotisations sont payées au titre d'emploi déclaré, donc du travail supposé. Ces cotisations abondent un fonds qui sert à payer les pensions des 17 millions de personnes qui ont actuellement des droits accordés par l'administration de ce programme. La théorie de ce droit à pension, ou à la retraite, repose sur le fait que ces personnes ont décidées, volontairement ou non, censément ou non, de liquider leurs droits, puisqu'il y a plusieurs régimes de retraites en France, mais un seul régime d'administration, ce qu'indique assez le mot *obligatoire* lorsqu'il s'agit de la retraite ou de la cotisation.

Il se pourrait que l'on puisse aussi parfaitement soutenir le contraire, en ce que les personnes pensionnées et retraitées seraient fabriquées par la société et son état socialiste : par sa gouvernance elles auraient d'elles-mêmes cotisées leur *pro rata*, que l'on peut bien traduire par *pour le rata* vu ce que signifie ontologiquement et matériellement le salaire pour la plupart des personnes en France, et pour l'ensemble des personnes civilisées qui résident en ce même pays : on pourrait donc dire, sans trop pousser la décence, qu'un tel ouvrage inspiré par une telle gouvernance ne fabriquerait pas des personnes douées de liberté, mais qu'il préférerait plutôt les détruire individuellement, les uns après les autres : en effet, cette société socialiste de production ferait disparaître la cause de sa constitution et de la raison sociale de son abondement, ou, dit de façon plus directe, elle dissimulerait les raisons de son pouvoir de payer les retraites, si elle s'estimait créatrice de protection sociale, d'une prévoyance-retraite générale, complémentaire et supplémentaire (1ère classe), sa puissante raison d'état détruirait le travail rémunéré pour lui préférer des individus dépendants de sa fourniture.

La production des personnes, physiques, dans un tel schéma programmatique disparaîtrait dans la production de personne, morale, sur lesquelles il est sans doute plus facile pour un politique, et sa compagne la politique, de compter pour défendre les valeurs républicaines, puisque cesdites personnes « *leur devront tout* ». La raison socialiste de production d'un régime national de retraite emporte la raison morale du droit des personnes, aussi bien à travailler qu'à avoir accès à une assurance-prévoyance : au contraire de ce que pourrait laisser à penser son titre, cet état valorise l'entrepreneuriat, puisque dans sa société, ce seront les seuls aux côtés des capitalistes suffisants, à avoir leur siège dans la salle d'attente : les autres devront patienter dans le couloir qu'on les appelle, *les uns après les autres*.